

Le Fer de lance



**Volume 19 n° 3
10 janvier 2017**

**1717, rue Fleetwood
Laval (Québec) H7N 4B2**

Téléphone:
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075

www.sregionlaval.ca
reception@sregionlaval.ca

Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi
de 8 h à 17 h

Vendredi
de 8 h 15 à 12 h
de 13 h 15 à 15 h 30

Rédaction :

*Guy Bellemare
Julie Bossé
Justine Dauphinais
Jennifer Gagnon
Manon Lafrance
Sylvain Leblanc
Guylaine Martel
Micheline Roby*

Collaboration :
Joanie St-Hilaire

Dans ce numéro:

1. Mot du président, p. 2;
2. Calendrier des activités, p. 3;
3. Attention : Avis de recherche, p. 3;
4. Réintégration au poste d'origine:
au plus tard le 31 janvier 2017, p. 4;
5. Un concours héros à deux volets pour encore plus de gagnants!, p. 5;
6. Santé et sécurité au travail, p. 6;
7. Organisation des journées pédagogiques, p. 7;
8. Rachat de service au RREGOP, p. 7;
9. Consultation publique, p. 8;
10. Écho du tribunal, p. 8;
11. Primes d'assurances collectives 2017, p. 9.

1. MOT DU PRÉSIDENT



La tradition veut qu'à chaque début d'année, des résolutions soient prises pour améliorer les conditions de travail ou la qualité de vie des enseignantes et enseignants. C'est pourquoi je profite du premier Fer de lance de l'année 2017 pour proposer des résolutions que la Commission scolaire de Laval devrait adopter et qui pourraient améliorer le quotidien du personnel enseignant et celui des élèves.

- ◆ Offrir un service de soutien adéquat lors de l'intégration d'un élève HDAA en classe ordinaire;
- ◆ Prévoir une quantité suffisante de classes spécialisées assurant à chaque élève le service favorisant ainsi l'égalité des chances de réussir;
- ◆ Engager suffisamment de personnel pour que les écoles soient entretenues adéquatement;
- ◆ Offrir des classes d'accueil au préscolaire;
- ◆ Reconnaître l'expertise et le jugement des enseignantes et enseignants lorsqu'il s'agit de recommander un service ou une classe spécialisée pour un élève;
- ◆ S'assurer que dans chaque établissement, le climat de travail soit sain et respectueux;
- ◆ Ajuster les heures de début et de fin des classes afin de respecter la capacité d'apprentissage des élèves.

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et pourrait être bien plus élaborée, elle offre cependant un point de départ intéressant.

En terminant, souhaitons aussi que lors de la présentation de sa politique sur la réussite éducative, le ministre Proulx en profitera pour reconnaître, au nom du gouvernement du Québec, que l'école publique est une priorité nationale. Pour qu'une politique sur la réussite éducative soit efficace le ministre devra investir les sommes requises et reconnaître tant l'autonomie professionnelle que l'expertise des enseignantes et enseignants. Parce qu'après tout, et nous ne le dirons jamais assez : « L'expert dans la classe, c'est le prof »!

C'est cet engagement du gouvernement que mérite la société québécoise pour l'année 2017.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter au nom du personnel du SERL, des membres du CA et en mon nom, une excellente année 2017.

Syndicalement vôtre

Le président,

Guy Bellemare

2. CALENDRIER DES ACTIVITÉS



Quoi ?	Quand ?	Heure ?	Où ?
Assemblée des déléguées et délégués	17 janvier 2017	16 h 15	Château Royal
Assemblée générale	24 janvier 2017	17 h 15	Horizon-Jeunesse
Assemblée des déléguées et délégués	7 février 2017	16 h 15	Château Royal

3. ATTENTION : AVIS DE RECHERCHE

Le comité paritaire « encadrement des stagiaires » sollicite des enseignantes et des enseignants associés afin d'accueillir des stagiaires dans les disciplines suivantes:

- Adaptation scolaire primaire et secondaire;

Communiquer avec
Bernadette Desmarais
au poste 1555

- Français;
- Sciences;
- Univers social

Communiquer avec
Marie-Hélène Beaulac
au poste 1581



Petit rappel pour les personnes intéressées d'accueillir une ou un stagiaire :

- ◆ Avoir choisi d'être enseignante ou enseignant associé;
- ◆ Posséder un brevet d'enseignement;
- ◆ Posséder minimalement 5 ans d'expérience;
- ◆ Être une ou un employé régulier.

Vous pouvez toujours consulter l'info-stage de décembre 2016.

4. RÉINTÉGRATION AU POSTE D'ORIGINE : AU PLUS TARD LE 31 JANVIER 2017

La clause 5-3.17.12 de l'entente locale permet à une enseignante ou un enseignant régulier, qui a été en surplus d'affectation au printemps 2016 et qui a dû changer d'école, de discipline ou de champ, de réintégrer son poste d'origine pour la prochaine période d'affectation-mutation. Il faut en aviser par écrit la commission scolaire **au plus tard le 31 janvier 2017**. Le formulaire est disponible sur le bureau virtuel de la Commission scolaire de Laval (CSDL).

Dans l'onglet *Échanges*, sous l'onglet *Communautés*, choisissez la communauté du Service des ressources humaines/Classeur avancé/Affectation-mutation/Enseignants/Formulaires.



Une telle réintégration au poste d'origine n'est possible que pour celles et ceux qui **n'ont pu exercer** leur droit de retour au poste pendant la période d'affectation-mutation du printemps 2016 (clause 5-4.17.45). Si cette disposition de la convention vous concerne et que vous désirez exercer ce droit (réintégrer la liste du personnel de l'école d'affectation 2015-2016, dans le même champ et la même discipline):

vous devez adresser votre demande écrite
au plus tard le 31 janvier 2017
à l'attention de madame Élyse Des Roches,
directrice des ressources humaines.

Vous serez alors automatiquement réputé affecté à votre poste d'origine, en préparation de la déclaration d'excédents d'effectifs et de la période d'affectation-mutation pour la prochaine année scolaire.

Le droit de réintégration ne vous garantit pas deux postes, celui de 2015-2016 plus celui de l'année en cours! Vous avez un choix à faire : d'où voulez-vous « jouer votre carte » pour le prochain processus? Si vous formulez une demande de réintégration au poste d'origine avant le 1^{er} février, **vous ne pourrez pas l'annuler**, une fois connue la situation de votre école actuelle! Par équité, chacun n'a droit qu'à un seul choix...



La commission scolaire doit confirmer par écrit toute réintégration au plus tard le **1^{er} mars 2017**.

Faites parvenir une copie de votre demande au Syndicat de l'enseignement de la région de Laval.

5. UN CONCOURS héros À DEUX VOLETS POUR ENCORE PLUS DE GAGNANTS!

Cette année, la liberté d'expression est mise à l'honneur dans le concours héros. Le slogan « *Les idées voyagent plus loin en liberté* », permettra aux élèves, seul, en groupe classe ou par établissement, de participer à l'un ou l'autre des volets.

Le premier volet invite les élèves à soumettre un projet lié à la liberté d'expression tout en mettant de l'avant une ou plusieurs des cinq valeurs du Mouvement héros soit l'**humanité**, l'**écocitoyenneté**, le **respect**, l'**ouverture** et la **solidarité**. En plus d'une certification héros, les prix offerts incluent des bannières pour les classes et les établissements gagnants de même que des prix d'une valeur totale de 5 000 \$.

Le second volet, qui mise sur l'écriture, s'adresse uniquement aux élèves de 4^e et 5^e secondaire du secteur jeunes, de l'Éducation des adultes, de la Formation professionnelle ou encore celles et ceux qui sont dans un parcours de formation axée sur l'emploi. Ils sont invités à rédiger un texte d'opinion ou une lettre ouverte sur la liberté d'expression. Un jury mis sur pied par la *Fédération professionnelle des journalistes du Québec*, composé de journalistes aguerris, déterminera les gagnantes ou gagnants. Plusieurs prix sont offerts dont un stage de deux jours au quotidien *La Presse*, une formation intensive de trois jours avec *Amnistie internationale*, la diffusion d'une lettre d'opinion dans le quotidien *Le Devoir* et un stage d'un jour, un vendredi, à *Radio Énergie Montréal*, afin de participer à la préparation du rap de l'actualité pendant l'émission *Éric et les Fantastiques*.

Le concours se déroule
du 17 octobre 2016
au 24 mars 2017



Pour tous les projets héros qui ne sont pas liés au concours, vous devez les soumettre en remplissant le formulaire de participation sur le site Web de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) et un membre du conseil d'administration viendra livrer les certificats ainsi que la bannière à la suite de la réalisation du projet.

Tous les détails, de même que les formulaires de participation, se trouvent au www.lafae.qc.ca/heros et vous êtes invités à suivre héros à l'adresse www.facebook.com/mouvementheros.

Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à contacter Guylaine Martel au 450 978-1513.

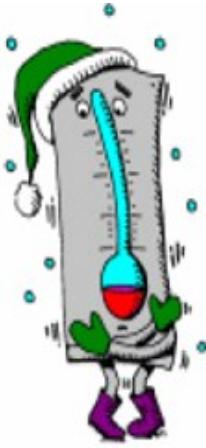


6. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Un petit rappel pour vous informer que le SERL offre un service de conseil et de représentation pour tous les dossiers en santé et sécurité au travail. Qu'il s'agisse de prévention, de retrait préventif ou d'indemnisation, n'hésitez pas à nous contacter. Cela est d'autant plus important, car certains recours doivent s'exercer dans un court délai.

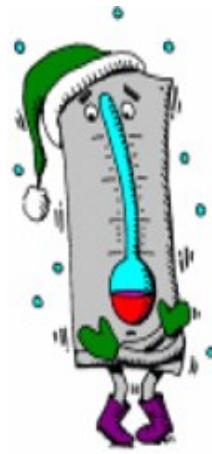
Avec les temps froids, l'ajustement des systèmes de chauffage des établissements de la commission scolaire cause parfois des variations de températures dans vos classes.

Le règlement sur la qualité du milieu de travail prévoit des normes minimales de température:



Normes minimales de température

- 20°C classes et bureaux;
- 19°C pour le travail léger en position assise en laboratoire ou en atelier;
- 17°C pour le travail léger en position debout en laboratoire ou en atelier;
- 16°C gymnases (travail moyen en position debout).



Si ces températures ne sont pas respectées, avisez immédiatement la direction de l'établissement. Elle devra corriger la situation ou vous assigner dans un autre local où les normes de température seront adéquates.

À défaut, vous pouvez exercer un droit de refus en suivant ces règles :

- **Transmettez un avis formel et préalable à la direction;**
- **Assurez la sécurité de votre groupe d'élèves;**
- **Demeurez à la disposition de la direction.**

Pour toute question, communiquez avec Micheline Roby, responsable SST, au 450 978-1513.

7. ORGANISATION DES JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

Il est important de rappeler aux enseignantes et enseignants que la démarche de développement professionnel doit correspondre aux besoins exprimés par chacun d'entre eux et que cette démarche s'effectue de façon autonome. Les directions ne doivent pas obliger la participation du personnel enseignant à la conférence du 26 janvier 2017.

L'organisation d'une activité de perfectionnement, par la Commission scolaire de Laval (CSDL), lors de la journée pédagogique du 26 janvier, constitue par ailleurs une initiative intéressante. Conséquemment, le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) ne s'oppose pas à l'organisation d'une journée-conférence par la CSDL, pour autant que la participation des enseignantes et enseignants s'effectue sur une base **libre et volontaire**. Le SERL a déjà eu des discussions à cet effet avec la CSDL en comité général de consultation (CGC) et les représentants de la CSDL étaient en accord avec cette vision.

Finalement, le SERL réitère que les journées pédagogiques sont nécessaires et qu'elles devraient être aménagées afin de permettre aux enseignantes et enseignants de remplir leur obligations professionnelles selon les modalités de leur choix.



8. RACHAT DE SERVICE AU RREGOP

Ce message s'adresse aux enseignantes et enseignants qui auraient la possibilité de faire une demande de rachat de périodes de service ou d'absence sans salaire au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP).

La tarification applicable au rachat de service sera majorée d'environ 1 % à partir du 1^{er} avril 2017, et ce, pour tous les types de rachat.

Afin d'éviter que cette hausse ne s'applique à vous, faites rapidement une demande de rachat auprès de la Commission scolaire de Laval (CSDL).

Veuillez aussi considérer le fait que la tarification applicable sera en fonction de la date de réception de la demande par Retraite Québec, l'organisme

administratif qui gère le RREGOP, et non la date de la demande auprès de la CSDL. Le délai de traitement par l'employeur est tributaire du nombre de demandes à traiter.



9. CONSULTATION RÉGIONALE POUR UNE POLITIQUE SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Le 16 septembre dernier, le gouvernement du Québec lançait une grande consultation pour établir une politique sur la réussite éducative.

La journée de consultation pour la région de Laval s'est déroulée le 22 novembre.

Le SERL a pu y participer en tant qu'organisme et bénéficiait, à l'instar des autres organismes, d'une quinzaine de minutes pour présenter son point de vue. À cette occasion, le président du SERL, a profité de l'invitation du ministre pour exposer quelques-uns des grands thèmes développés dans le mémoire déposé par le SERL à lors de cette consultation.

Ce mémoire explique le point de vue du SERL et propose aussi des recommandations au ministre. Il est disponible en version électronique sur le site Internet du syndicat (www.sregionlaval.qc.ca).

Nous vous invitons à consulter le mémoire du SERL!



10. ÉCHO DU TRIBUNAL

Le Syndicat de l'enseignement de la région de Laval (SERL) a contesté, en arbitrage, la récupération des prestations du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour les enseignantes dont le congé de maternité chevauche la période estivale.

Le litige a débuté durant l'année scolaire 2014-2015, et était engendré par un changement de pratique de la CSDL. Ce changement a eu d'importantes conséquences chez les enseignantes touchées et discriminé ces dernières sur le plan financier. L'employeur ne payant pas la totalité des sommes dues aux enseignantes visées du fait qu'elles soient en congé de maternité.



L'audience s'est déroulée sur 5 jours où le SERL a fait entendre plusieurs des enseignantes visées, un actuaire ainsi qu'une représentante du RQAP.

La dernière journée d'audience s'est tenue le 9 décembre dernier. Lors de la plaidoirie, le SERL a soulevé les iniquités, les disparités et les illégalités que ce changement de pratique a occasionnées.

Lors de la plaidoirie patronale, la procureure a affirmé que « *les enseignantes voulaient le beurre et l'argent du beurre* »! Ce à quoi les SERL a répondu que cette affirmation était insultante et que les enseignantes méritent, en toute équité, de recevoir le traitement prévu à la convention collective et pour lequel elles ont travaillé. Considérant cette affirmation patronale, il y a tout lieu de remettre en question à qui profite réellement cette situation.

Le processus d'arbitrage est maintenant terminé, il ne reste qu'à attendre la décision de l'arbitre, qui, nous le souhaitons, viendra mettre un terme à cette pratique qui porte atteinte aux droits fondamentaux des enseignantes enceintes.

11. PRIMES D'ASSURANCES COLLECTIVES 2017

FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT (FAE) - CONTRAT 9995

ASSURANCES COLLECTIVES
CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2017
RÉSUMÉ DES TAUX PAR PÉRIODE DE 14 JOURS *

GARANTIES D'ASSURANCE	TAUX AU 01/01/2016 **	TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01/01/2017 **				Variation
		TAUX DE RENOUVELLEMENT AU 01/01/2017 **				
Vie de base de l'adhérent - <i>1er 10 000 \$ obligatoire avec droit de retrait</i> (selon le montant d'assurance)						
i) 10 000 \$	0,47 \$		0,42 \$			-10,6%
ii) 25 000 \$	1,18 \$		1,05 \$			-10,6%
Vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge - <i>Facultative</i> (par famille)	0,79 \$		0,70 \$			-11,4%
Vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe (par 1 000 \$ d'assurance)		Homme		Femme		
- Moins de 30 ans	0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$		0,0%
- 30 à 34 ans	0,020 \$	0,034 \$	0,008 \$	0,017 \$		
- 35 à 39 ans	0,028 \$	0,039 \$	0,013 \$	0,017 \$		
- 40 à 44 ans	0,041 \$	0,064 \$	0,017 \$	0,026 \$		
- 45 à 49 ans	0,068 \$	0,106 \$	0,026 \$	0,043 \$		
- 50 à 54 ans	0,111 \$	0,167 \$	0,064 \$	0,095 \$		
- 55 à 59 ans	0,180 \$	0,274 \$	0,095 \$	0,146 \$		
- 60 à 64 ans	0,334 \$	0,437 \$	0,146 \$	0,223 \$		
- 65 à 69 ans	0,473 \$	0,618 \$	0,206 \$	0,316 \$		
- 70 à 74 ans	0,588 \$	0,770 \$	0,257 \$	0,392 \$		
- 75 ans et plus	1,268 \$	1,659 \$	0,553 \$	0,846 \$		
Salaire de longue durée - <i>Obligatoire</i> (en % du salaire annuel)	0,824%		0,881%			6,9%
Assurance maladie - <i>Obligatoire</i>						
- Maladie 1						
- Individuelle	34,16 \$		35,79 \$			4,8%
- Monoparentale	49,88 \$		52,26 \$			4,8%
- Familiale	82,16 \$		86,09 \$			4,8%
- Maladie 2						
- Individuelle	45,70 \$		47,88 \$			4,8%
- Monoparentale	68,89 \$		72,19 \$			4,8%
- Familiale	111,75 \$		117,10 \$			4,8%
- Maladie 3						
- Individuelle	60,53 \$		63,42 \$			4,8%
- Monoparentale	91,04 \$		95,39 \$			4,8%
- Familiale	145,12 \$		152,06 \$			4,8%

Samson Groupe Conseil inc.

CONCOURS
10 000 \$
pour changer de décor avec La Capitale



EXCLUSIF AUX MEMBRES



2 FAÇONS DE PARTICIPER :

- Demandez-nous une soumission d'assurance ou
- Laissez-nous vos dates d'échéance

N'oubliez pas que nous vous réservons jusqu'à :

24%

DE RABAIS EXCLUSIF ADDITIONNEL
sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs en tant que membre de la FAE.

Participez maintenant!
1 855 441-6016
change.lacapitale.com/fae

LaCapitale
Assurances générales

La Capitale assurances générales inc. cabinet en assurance de dommages. En tout temps, seul le contrat d'assurance précise les clauses et modalités relatives à nos protections. Certaines conditions et exclusions s'appliquent. Tous détails et règlement disponibles au change.lacapitale.com/fae. Le concours se déroule du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Un chèque de 10 000 \$ sera remis au gagnant. Aucun achat requis. Le gagnant devra répondre à une question d'habileté mathématique.

BOURSE

POUR LES PROJETS
DE RECHERCHE
NOVATEURS
EN RELATIONS
DU TRAVAIL



APPEL DE CANDIDATURES

TU AS UN PROJET DE RECHERCHE
NOVATEUR EN RELATIONS DU TRAVAIL?

- Tu étudies pour obtenir un diplôme de 2^e ou 3^e cycle universitaire ou tu détiens déjà un diplôme de 2^e ou 3^e cycle?
- Tu as un sujet de recherche **progressiste**?
- Ton projet de recherche est compatible avec les **valeurs syndicales de la FAE**?

Soumets
ta candidature
pour obtenir une
bourse de 2000 \$
qui vise à reconnaître
ton innovation en
relations du travail.

Tous les détails au www.lafae.qc.ca/jinnove

Date limite : 1^{er} février 2017
Dévoilement de la lauréate ou du lauréat : mai 2017